

Questions orales

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CONTRÔLE DES PRESTATIONS—LES MESURES ENVISAGÉES À LA SUITE DU RAPPORT FINAL DU COMITÉ CONSULTATIF

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, monsieur l'Orateur. Comme le dernier rapport du comité consultatif de la Commission d'assurance-chômage révèle que les prestataires ont été l'objet d'innombrables abus et tracasseries de la part des contrôleurs des prestations et comme le ministre ainsi que les fonctionnaires du bureau central apportent de pieux démentis à de telles pratiques, le ministre peut-il informer la Chambre des mesures qu'il entend prendre pour s'assurer que justice soit rendue à ceux qui ont été injustement déclarés inadmissibles ou exclus dans les circonstances que critique le dernier rapport du comité consultatif de la Commission d'assurance-chômage?

● (1500)

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, dans ma réponse au président du comité consultatif, qui a été déposée en même temps que le rapport, j'ai indiqué qu'un grand nombre de mesures avaient déjà été prises. Les renseignements sur l'activité du comité nous ont été très utiles mais nous n'avons pas attendu la publication du rapport final pour faire des propositions qui ont presque toutes été mises en vigueur il y a déjà longtemps. Des mesures sont exposées dans ce document et dans la déclaration que j'ai faite à la Chambre il y a deux ou trois semaines.

M. l'Orateur: Le député pourra poser une question supplémentaire, après quoi la présidence passera au député de Brome-Missisquoi.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, quelles mesures le ministre compte-t-il prendre pour s'assurer que ceux dont les demandes ont été injustement repoussées ou refusées au cours des six derniers mois pourront maintenant obtenir justice?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, les requérants qui croyaient que leurs demandes avaient été injustement repoussées ou refusées pouvaient avoir recours au système d'appel. Je crois qu'il y en a eu très peu. Le système d'appel fonctionne bien.

M. l'Orateur: Je cède la parole au député de Brome-Missisquoi.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député invoque le Règlement. Je m'excuse auprès du député de Brome-Missisquoi. Je reviendrai à lui dans un instant.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, le ministre vient de dire à la Chambre que ceux qui ont ainsi été traités peuvent se prévaloir de la procédure très normale d'appel, mais ils ont 30 jours pour le faire et, dans certains cas, ces demandes ont été présentées il y a cinq mois.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'EXPORTATION DE PRODUITS PÉTROLIERS VIA LES POSTES DOUANIERS DE L'EST DU CANADA—LES CRITÈRES RELATIFS AUX PERMIS—LES COMPAGNIES SUSCEPTIBLES D'INVOQUER LA FORCE MAJEURE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, étant donné les quantités sans précédent de produits pétroliers qui passent du Canada aux États-Unis par les postes de douanes de l'Est de notre pays, j'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour quel motif l'Office national de l'énergie a émis un tel nombre de permis d'exportation, quelles sont les sociétés qui fournissent le pétrole brut, et ces produits qui sont exportés à un rythme sans précédent sont-ils excédentaires aux besoins de notre pays?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il faudrait connaître la date exacte, mais la plupart des produits pétroliers de notre pays sont soumis au contrôle à l'exportation et aucune exportation ne peut avoir lieu sans que l'Office national de l'énergie décide qu'un envoi donné est excédentaire aux besoins canadiens. Si le député veut bien me préciser la date ainsi que les points de frontière concernés, je me renseignerai volontiers et répondrai à sa question.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rapporte à la déclaration faite hier par le ministre et que l'on peut lire à la page 8179 du Hansard:

Je crois comprendre pour l'instant qu'il n'y a pas encore eu de répartitions, mais les sociétés ont indiqué qu'elles prévoyaient une interruption en vertu d'une disposition de force majeure inscrite dans les contrats d'approvisionnement.

Le ministre pourrait-il nous dire à quelles sociétés il faisait allusion?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous parlons des raffineries de l'Est du Canada. Permettez-moi de signaler au député qu'il s'agit d'une situation différente de celle dont il a parlé dans la première partie de sa question. Il a parlé des exportations de produits à partir du Canada, qui relèvent de l'Office national de l'énergie. Les sociétés en question seraient les différentes raffineries de l'Est du Canada, et je serais heureux d'en obtenir la liste et les adresses, qui sont généralement mises à la disposition du public.

DEMANDE DE MESURES POUR LA PRÉVENTION DE L'ABUS DE LA FORCE MAJEURE AU DÉTRIMENT DES CONSOMMATEURS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Comme il a déclaré au peuple canadien sur les ondes de la radio et de la télévision que les consommateurs n'auraient pas à souffrir de la pénurie de pétrole, va-t-il donner des ordres au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour veiller à ce qu'on n'invoque pas ces contrats très douteux au détriment des consommateurs de produits pétroliers du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense que le député suggère que nous